

GESTION SOUS MANDAT

Notre engagement envers l'Adéquation de votre portefeuille

Comment nous nous assurons que votre portefeuille correspond à votre profil de risque en toutes circonstances

1. L'Adéquation : principe et enjeux

L'adéquation est l'obligation légale et déontologique qu'a votre banque de s'assurer que chaque investissement réalisé dans votre portefeuille est approprié à votre situation personnelle : votre capacité financière, votre tolérance au risque et vos objectifs de long terme.

Cette exigence découle directement du cadre réglementaire européen MiFID II. Mais au-delà de la réglementation, elle reflète notre conviction profonde : un portefeuille ne peut véritablement performer dans la durée que s'il est structuré en cohérence avec la réalité de son propriétaire.

Ce document vous explique, de manière transparente et détaillée, les méthodes et outils que nous utilisons pour garantir cette adéquation à chaque instant.

En résumé : les trois piliers de l'adéquation

1. Connaître votre profil — recueillir et maintenir à jour vos informations financières et vos objectifs.
2. Mesurer le risque — évaluer objectivement le risque de votre portefeuille dans son ensemble.
3. Surveiller en continu — vérifier quotidiennement que votre portefeuille reste dans les limites de votre profil.

2. Votre profil de risque

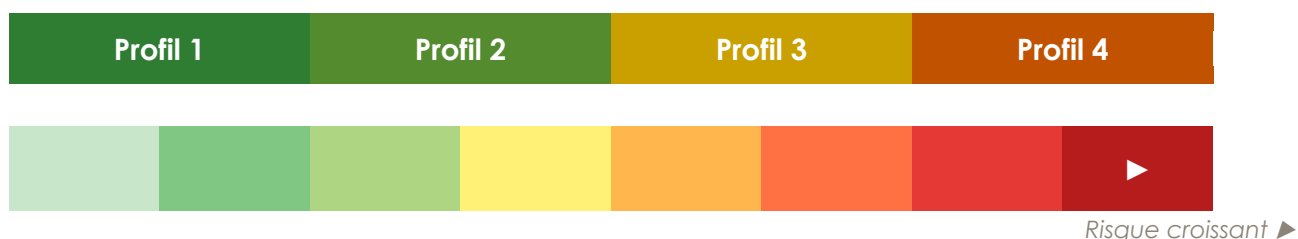
2.1 Qu'est-ce que le profil de risque ?

Votre profil de risque est la synthèse de plusieurs dimensions que nous recueillons lors de votre entrée en relation, puis mettons à jour régulièrement — dans le cadre de l'évaluation d'adéquation — conformément à l'article 25(2) de MiFID II. Il détermine le niveau de risque maximal que votre portefeuille est autorisé à prendre.

Dimension	Ce que nous évaluons
Situation financière	Patrimoine global, revenus, charges, liquidités disponibles, horizon d'investissement.
Connaissances et expérience	Votre familiarité avec les différentes classes d'actifs et les instruments financiers complexes.
Objectifs d'investissement	Priorité entre préservation du capital, génération de revenus et croissance du patrimoine.
Tolérance au risque	Capacité psychologique à accepter des fluctuations temporaires de valeur.

2.2 L'échelle de profil de risque : niveaux 1 à 4

Sur la base de cette évaluation d'adéquation, votre profil est positionné sur une échelle de 1 à 4. Ce profil définit la stratégie d'investissement maximale qui vous est accessible, et donc le niveau de risque maximal de votre portefeuille.



3. Les stratégies d'investissement

3.1 L'allocation stratégique (SAA)

Pour chaque niveau de profil, nous définissons une Allocation Stratégique d'Actifs (SAA). Il s'agit d'une composition de grandes classes d'actifs (actions, obligations, liquidités, actifs alternatifs), qui représente la cible de long terme indépendamment des fluctuations de marché.

La SAA est construite pour optimiser le couple rendement/risque sur un horizon de long terme. Elle constitue le squelette de votre portefeuille, la boussole à laquelle nous revenons toujours.

3.2 L'allocation tactique (TAA) et son Expected Shortfall de référence

Notre Comité d'Investissement ajuste l'allocation de référence en fonction des conditions de marché à court terme : c'est l'Allocation Tactique d'Actifs (TAA). Ces ajustements reflètent nos convictions macroéconomiques, thématiques ou sectorielles du moment.

Contrainte réglementaire clé sur la TAA

Le risque introduit par les ajustements tactiques ne peut jamais dépasser 50 % du risque de l'allocation stratégique de référence.

Autrement dit : les vues de court terme peuvent moduler votre portefeuille, mais elles ne peuvent pas remettre en cause sa nature fondamentale.

L'Expected Shortfall comme étalon de chaque stratégie

Au cœur de notre dispositif de contrôle se trouve un principe fondamental : chaque stratégie TAA est associée à un niveau d'Expected Shortfall (ES) cible, calculé de manière indépendante. Cet ES de référence traduit en termes quantitatifs le niveau de risque que la stratégie est supposée incarner.

La stratégie la plus conservatrice — la TAA 1 — est associée à un ES de référence de 1,5 %. C'est le plancher absolu de notre gamme : aucun portefeuille géré dans cette stratégie ne peut présenter un niveau de risque qui dépasse significativement cette valeur cible. Chaque stratégie suivante porte un ES de référence plus élevé : environ 4 % pour la TAA 2, 8 % pour la TAA 3 et 14 % pour la TAA 4.

Ce calibrage par l'ES garantit que la hiérarchie des stratégies est cohérente, objective et mesurable. Il ne s'agit pas d'une simple étiquette qualitative, mais d'un engagement chiffré, recalculé en permanence.

L'Expected Shortfall en termes simples

Imaginez que vous simulez 1 000 scénarios de marché possibles sur 30 jours. Vous trieux ces scénarios du meilleur au pire. L'Expected Shortfall vous dit : « Dans les 100 pires scénarios (10 %), quelle est la perte moyenne ? »

C'est une mesure plus prudente et plus informative que la simple Value-at-Risk (VaR), car elle tient compte de l'ampleur des pertes extrêmes, pas seulement de leur probabilité.

Le lien entre TAA et surveillance du portefeuille client

L'ES calculé pour chaque TAA est la boussole à laquelle est comparé l'ES du portefeuille client.

Un client dont le profil correspond à la TAA 1 doit avoir un portefeuille dont l'ES calculé est aligné avec la cible de ~1,5 %.

Si l'ES du portefeuille s'écarte de manière significative de l'ES de sa TAA de référence — à la hausse comme à la baisse — une alerte est déclenchée et le gestionnaire doit intervenir.

Cette logique s'applique uniformément à toutes les stratégies : chaque TAA dispose de son ES cible, et chaque portefeuille est évalué en référence à celui-ci.

3.3 Les principes directeurs de notre gestion

Notre philosophie d'investissement repose sur quatre convictions fondamentales :

- **Diversification.** Nous accordons une importance capitale à la diversification entre classes d'actifs, secteurs et zones géographiques, permettant de maximiser les opportunités tout en maintenant une gestion prudente du risque.
- **Gestion active.** Nous appliquons des méthodologies de valorisation rigoureuses pour identifier les opportunités d'investissement les plus attractives. Notre équipe dédiée surveille et ajuste les portefeuilles en permanence.
- **Vision long terme.** Tout en restant attentifs aux développements de court terme, nous adoptons un horizon d'investissement de long terme, convaincus de ses bénéfices structurels.
- **Discipline du risque.** Nous acceptons un certain niveau de risque pour viser des rendements supérieurs, mais rejetons les approches hautement spéculatives au profit d'une approche équilibrée préservant la valeur à long terme.

4. Comment mesurons-nous le risque ?

Notre approche repose sur une mesure de risque rigoureuse et indépendante appliquée à votre portefeuille dans son ensemble : le Portfolio Risk Grade (PRG). Il intègre les effets de diversification, les corrélations entre positions et le risque de change, et constitue la référence centrale de notre dispositif d'adéquation.

4.1 Le Portfolio Risk Grade (PRG)

Qu'est-ce que le PRG ?

Le Portfolio Risk Grade (PRG) est la mesure de risque de référence de votre portefeuille dans son ensemble. Il agrège les risques individuels des instruments, en tenant compte des effets de diversification, des corrélations entre positions et du risque de change.

Il s'exprime sur une échelle décimale (par exemple 3,47), ce qui permet un suivi beaucoup plus fin que la simple échelle entière. La partie entière détermine la classe de risque (3,47 → classe 3), tandis que la valeur décimale permet d'anticiper un éventuel franchissement de seuil avant qu'il ne se produise.

Comment est-il calculé ?

Le PRG est calculé quotidiennement par notre moteur de risque indépendant (Edgelab), en trois étapes :

- **Agrégation des positions.** Toutes les positions du portefeuille sont consolidées en EUR, en intégrant les taux de change réels. Le risque de change est donc pleinement capturé.
- **Calcul du risque de portefeuille.** L'Expected Shortfall du portefeuille agrégé est calculé, en intégrant les corrélations entre instruments. Un portefeuille bien diversifié bénéficiera d'un PRG inférieur à celui que suggérerait une simple sommation des risques individuels.
- **Comparaison à l'ES cible de la TAA.** L'ES du portefeuille est mis en regard de l'ES cible de la stratégie TAA assignée au client. C'est cet écart qui détermine si le portefeuille est en adéquation. Une interpolation linéaire sur les portefeuilles de référence produit le PRG décimal.

La valeur décimale du PRG : un outil d'anticipation

Votre portefeuille a un PRG de 3,85. Sa classe de risque est 3.

Mais 3,85 est proche du seuil 4. Nous sommes alertés avant tout franchissement, ce qui nous permet d'ajuster le portefeuille de manière préventive.

Sans la granularité décimale, nous ne saurions agir qu'après le dépassement. Le PRG décimal nous donne de l'avance.

Pourquoi le PRG est plus pertinent qu'une simple moyenne des risques individuels ?

La construction du PRG intègre trois réalités que toute mesure instrument par instrument ignore nécessairement :

- **La diversification a une valeur.** Deux actifs risqués mais peu corrélés produisent ensemble un portefeuille moins risqué que chacun pris individuellement. La corrélation réduit le risque global — une réalité que toute métrique à l'échelle de l'instrument ignore.
- **Le risque de change est décisif.** Une obligation d'État américaine dans un portefeuille libellé en EUR introduit un risque de change USD/EUR considérable. Seul le PRG, calculé dans la devise de référence du portefeuille, le capture.
- **Les couvertures de change comptent.** Un portefeuille partiellement couvert contre le risque de change a un profil de risque différent d'un portefeuille non couvert, même avec les mêmes positions. Seul le PRG reflète cette réalité.

5. Le processus complet d'adéquation

L'adéquation n'est pas un contrôle ponctuel. C'est un processus continu qui court depuis la collecte de votre profil jusqu'au reporting final.

01	02	03	04	05	06
Profil client	Stratégie	Construction	Mesure PRG	Surveillance	Reporting
Questionnaire financier, tolérance au risque, horizon	Attribution d'une stratégie SAA/TAA alignée	Sélection d'instruments cohérents avec la TAA	Calcul quotidien du risque agrégé	Alertes automatiques ES/PRG	Communication périodique au client

5.1 Construction du portefeuille

Lors de chaque décision d'investissement, le gestionnaire vérifie que le portefeuille résultant reste en adéquation avec votre profil de risque. Le critère central est le suivant :

- **Niveau portefeuille (PRG / ES).** Après tout ajout ou retrait, l'ES recalculé du portefeuille doit demeurer aligné avec l'ES cible de la TAA assignée. Le PRG doit rester dans la plage autorisée par le profil de risque client.

Notre règlement interne prévoit qu'un gestionnaire ne peut s'écarter de ces règles que dans des circonstances exceptionnelles, avec approbation préalable du Responsable des Investissements et enregistrement dans un registre formel de dérogations, examiné annuellement.

5.2 Surveillance quotidienne

Les marchés évoluent chaque jour. Un portefeuille parfaitement calibré peut voir son ES se dégrader suite à une poussée de volatilité ou à un mouvement de change défavorable. C'est pourquoi notre système calcule l'ES et le PRG de chaque portefeuille client toutes les 24 heures, en les comparant systématiquement à l'ES cible de la TAA de référence.

En cas de dépassement du seuil autorisé, une alerte est automatiquement transmise au gestionnaire, qui dispose d'un délai défini pour ramener le portefeuille en conformité.

Que se passe-t-il si votre ES dépasse le seuil de la TAA ?

1. Une alerte automatique est générée dans notre système de gestion.
2. Le gestionnaire analyse les causes (mouvement de marché, position spécifique, effet de change).
3. Un plan de réajustement est défini dans le meilleur intérêt du client.
4. Le portefeuille est ramené en adéquation avec l'ES cible de la TAA dans un délai approprié.
5. L'incident est tracé et peut faire l'objet d'un reporting.

5.3 Règles complémentaires de construction

Au-delà du contrôle par le PRG et l'ES de TAA, notre politique d'investissement prévoit des règles additionnelles :

- La concentration par émetteur est limitée à 20 % du portefeuille (sauf émetteurs souverains dans le cadre de l'allocation tactique).
- L'univers d'investissement est restreint aux instruments validés par notre Recherche Financière.
- Les produits dérivés ne sont autorisés qu'à des fins de couverture ou sans effet de levier.
- L'investissement direct en obligations à haut rendement n'est pas autorisé en gestion discrétionnaire standard.
- Pour les portefeuilles inférieurs à EUR 1 million, la gestion s'effectue via des véhicules collectifs diversifiés (fonds, ETF, AMC).
- Les positions de crédit sont ségréguées du portefeuille géré afin de ne pas distordre sa performance et son niveau de risque.

6. Gouvernance et contrôles

6.1 Séparation des rôles

Notre modèle organisationnel repose sur une séparation stricte des fonctions, garantie d'objectivité et de contrôle mutuel :

Acteur	Rôle dans l'adéquation
Relationship Manager (RM)	Recueille et maintient à jour les informations clients. Ne prend aucune décision d'investissement.
Portfolio Manager (PM)	Construit et gère le portefeuille. Seul habilité à passer des ordres. Responsable de la conformité au PRG et à l'ES de TAA.
Comité d'Investissement	Définit la politique, les stratégies SAA/TAA et les ES cibles.
Recherche financière	Définit l'univers d'investissement : sélection et validation des instruments éligibles aux portefeuilles.
Département de contrôle	Contrôle de manière indépendante le respect des procédures : tient le registre des dérogations, audite les pratiques annuellement et surveille les dépassements d'ES et de PRG.

6.2 Indépendance du moteur de risque

La mesure du PRG et de l'ES est assurée par un prestataire tiers spécialisé et indépendant (Edgelab), dont la méthodologie est auditée et documentée. Cette indépendance élimine tout biais commercial dans l'évaluation des risques.

La méthodologie est entièrement transparente et peut être auditée. Les calculs sont effectués quotidiennement, avec des contrôles de cohérence automatiques.

6.3 Mise à jour de votre profil

Votre profil n'est pas figé. Il peut évoluer à votre demande ou à l'initiative de votre gestionnaire lorsque votre situation personnelle change de manière significative : évolution de votre patrimoine, modification de vos objectifs, changement de situation familiale ou professionnelle.

Nous vous recommandons de nous informer de tout changement significatif afin que nous puissions ajuster votre profil et, si nécessaire, l'orientation de votre portefeuille.

7. Vos droits et nos engagements

Vos droits	Nos engagements
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître votre PRG actuel et l'ES cible de votre TAA. ✓ Être informé en cas de dépassement de seuil ES ou PRG. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calculer et surveiller votre ES et votre PRG quotidiennement. ✓ Agir immédiatement en cas de dépassement de l'ES cible de la TAA.

- ✓ Demander la révision de votre profil à tout moment.
- ✓ Accéder à l'historique de votre PRG et de votre ES sur demande.
- ✓ Obtenir une explication détaillée de la méthodologie de calcul du PRG.
- ✓ Ne jamais vous proposer un investissement hors de votre profil de risque.
- ✓ Mettre à jour votre profil dès que votre situation change.
- ✓ Vous fournir un reporting transparent sur le risque de votre portefeuille.

8. Conclusion

L'adéquation est au cœur de notre mission. Elle n'est pas une contrainte réglementaire que nous subissons, mais un engagement que nous assumons pleinement envers chacun de nos clients.

Grâce à la combinaison d'une mesure de risque rigoureuse (PRG et ES par TAA), d'une gouvernance claire et d'une surveillance quotidienne, nous garantissons que votre portefeuille est à chaque instant construit dans le respect de votre profil de risque, de votre stratégie et de vos objectifs.

Si vous souhaitez approfondir l'un des aspects présentés dans ce document, votre gestionnaire de relation est à votre disposition.

Questions ? Contactez votre Relationship Manager

Il est votre interlocuteur privilégié pour toute question relative à la gestion de votre patrimoine.

Ce document est fourni à titre d'information générale. Il ne constitue pas un conseil en investissement personnalisé. Les informations contenues sont susceptibles d'évoluer en fonction des changements réglementaires ou des pratiques internes.